

Implantation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage à côté de la zone industrielle de la ZARD à Courrendlin

M. Xavier Dobler, conseiller général

"Il était annoncé il y a quelque temps par le Ministre en charge du dossier, que l'aire d'accueil pour les gens du voyage étrangers, verrait le jour dans la jonction autoroutière de Delémont Est, sur la commune de Courrendlin. Ceci sous réserve de l'acceptation d'une fiche du plan directeur cantonal, par le Parlement jurassien. La commune de Val Terbi est indirectement touchée par cet aménagement, du fait qu'il se situe juste à côté de la ZARD de laquelle elle est membre. Il est inéluctable qu'une telle aire d'accueil aura un impact négatif sur l'attractivité de la ZARD et donc le remplissage de cette dernière par la présence toute proche de gens du voyage.

De plus l'implantation projetée, se situe sur une parcelle prévue pour accueillir le développement de la ZARD en cas de besoin.

Nous apprenions il y a peu que lors de l'assemblée de l'Association Jurassienne des Communes, celle de Courrendlin n'était pas soutenue dans son combat contre l'implantation de cette aire d'accueil. Par ailleurs l'exécutif de Delémont faisait dernièrement savoir qu'il s'opposait à ce projet. Etant donné que notre commune pourrait faire les frais de l'aménagement prévu, je souhaite connaître le point de vue du Conseil communal de Val Terbi dans ce dossier. A savoir :

- Est-il favorable à l'implantation de l'aire d'accueil pour les gens du voyage étrangers à l'intérieur de la jonction autoroutière de Delémont EST ?
- S'il n'est pas favorable, est-il prêt à s'engager aux côtés des exécutifs de la commune de Courrendlin et de la ville de Delémont contre le projet mentionné ci-dessus ?

Je remercie le Conseil communal pour sa réponse."

Réponse de Monsieur Michel Brahier, maire

"Située entre Delémont et Courrendlin, la zone d'activités Innodel vise à améliorer l'attractivité et la diversité de l'industrie par l'implantation d'entreprises à haute valeur ajoutée. D'ailleurs, ce site est retenu dans le cadre du Parc Suisse d'Innovation en coopération avec la Chambre de Commerce de Bâle. La société d'économie mixte Innodel Sa compte 7 communes, dont Val Terbi.

A ce titre, nous avons adressé un courrier au Service du développement territorial en saluant la volonté du Gouvernement de définir des emplacements adaptés, tout en regrettant que les communes membres d'Innodel n'aient pas été associées aux réflexions. Il était précisé également que la surface retenue est un secteur réservé pour une extension potentielle d'Innodel. En conclusion, le Conseil communal estime que la solution retenue n'est pas acceptable et ne répond pas à de façon homogène à la politique retenue en matière de développement économique. "

Monsieur Xavier Dobler est satisfait.